

Évaluation de la durabilité et évaluation environnementale stratégique en Suisse

Cécile BOURIGAULT

Collaboratrice scientifique

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Section EIE et organisation du territoire
Suisse

Cécile BOURIGAULT, née en 1983 en France, a suivi une formation d'ingénieure en environnement à l'École poly-technique fédérale de Lausanne (EPFL) en Suisse et obtenu son diplôme en 2006. Actuellement elle effectue un certificat d'étude avancée (CAS) en Développement durable à l'Université de Berne.

Après avoir travaillé un an comme collaboratrice scientifique à la Phytotech Foundation à Berne, où elle effectuait des travaux de recherche dans le domaine de la phytoremediation, elle a débuté à l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) en 2007 en tant que collaboratrice scientifique au sein de la Section EIE et organisation du territoire. Elle coordonne les prises de position de l'OFEV sur les projets d'infrastructures soumis à l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), est responsable du développement des instruments « Évaluation environnementale stratégique » et « Appréciation des effets » et elle représente la Suisse au sein du groupe de travail de la Convention d'Espoo sur l'EIE dans un contexte transfrontière.

RÉSUMÉ : En Suisse, comme dans d'autres pays il existe différents instruments d'évaluation environnementale.

L'EIE : l'évaluation des impacts sur l'environnement (EIE) pour les projets d'infrastructure est ancrée dans la législation suisse (Loi sur la protection de l'environnement et Ordonnance relative à l'EIE).

L'EES : Ces dernières années, tous les pays limitrophes de la Suisse ainsi que l'UE ont ancré l'instrument d'évaluation environnementale stratégique (EES) dans leur législation. La Suisse ne l'a par contre pas encore introduite à l'échelon fédéral, toutefois certains cantons l'appliquent de manière volontaire, dans le canton de Genève elle est même obligatoire.

Une étude, mandatée par l'Office fédéral de l'environnement, a analysé l'expérience de 2 cantons suisses et des pays voisins de la Suisse (France, Allemagne, Autriche) dans l'application de l'EES pour en tirer des bonnes pratiques sur les questions liées à l'ancrage juridique, au screening, au scoping et niveau de détails des investigations, à l'analyse des variantes, à la consultation du public et des autorités, à l'effet sur l'environnement, à l'effet sur le processus et le déchargement de l'EIE, ainsi que sur l'importance des guides.

L'EDD : l'évaluation de la durabilité (EDD) est un instrument également employé de manière volontaire en Suisse au niveau fédéral et régional, pour l'évaluation de plans, programme ou projets.

La Suisse envisage d'introduire un instrument appelé « Appréciation des effets », qui combinera les exigences de l'EES et l'EDD et couvrira ainsi les aspects environnementaux, économiques et sociaux. Cet instrument apporte une réponse à la motion du parlement suisse « Meilleure coordination entre la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire ».

Deux méthodes ont déjà été proposées pour l'évaluation des plans directeurs cantonaux : une pour l'évaluation globale des plans directeurs, l'autre pour l'évaluation plus poussée des installations importantes prévues dans les plans directeurs. Ces 2 méthodes seront brièvement présentées. La deuxième méthode prévoit par exemple que, dans un premier temps, le canton définisse quels types de projets il souhaite évaluer. Dans un second temps, qu'il choisisse le type d'évaluation qu'il souhaite mettre en place. Le canton définit et développe ensuite un outil d'évaluation qui correspond à ses besoins. Il définit ensuite un processus d'évaluation. Enfin, le canton met en œuvre les structures nécessaires à l'évaluation et informe les différents acteurs concernés.

Actuellement, une méthode est en cours d'élaboration pour l'évaluation des plans et programmes au niveau national. Une étude, mandatée par les Offices fédéraux de l'environnement et de l'aménagement du territoire, a analysé la pratique actuelle en matière d'évaluation des plans sectoriels et concepts nationaux. Les résultats intermédiaires de cette étude montrent que l'EES et l'EDD ont des processus identiques et qu'une combinaison de ces 2 instruments est judicieuse. Toutefois les exemples d'application de l'« Appréciation des effets » ont fait ressortir des difficultés en particulier au niveau de l'investissement en temps. Par ailleurs plusieurs instruments dérivés de l'EDD et spécifiques à l'évaluation de certains types de plans/projets (infrastructure routière, ferroviaire...) sont déjà couramment utilisés.